



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question au Gouvernement n° 2222

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Ernest Cheniere.

M. Ernest Cheniere. Monsieur le ministre de l'intérieur, votre gouvernement multiplie les mesures visant à éradiquer dans notre pays tant les épidémies de drogue que leurs funestes conséquences sanitaires et sociales. Cela nous rassure, comme nous rassurent les positions fortes prises par le chef de l'Etat, Jacques Chirac, face à nos voisins et partenaires européens.

Toutefois, nous nous inquiétons du travail effectué par un certain nombre de lobbies qui se déclarent antiprohibitionnistes. Ceux-ci, regroupés dans la CORA, coordination radicale antiprohibitionniste, mènent des actions visant à légaliser sous contrôle public la vente de substances aujourd'hui interdites.

À l'heure où notre pays tend à devenir le marché alternatif de la cocaïne en provenance des États-Unis, quand nous guettons une contamination rapide de la toxicomanie à l'ecstasy et aux amphétamines dont l'Angleterre est déjà submergée, à l'heure où nos voisins européens sont impuissants à endiguer le développement chez eux de ce fléau - voir l'affaire récente du lycée hôtelier de La Rochelle -, monsieur le ministre, afin de protéger notre pays, en particulier notre jeunesse, quel plan spécifique êtes-vous en mesure d'opposer à la politique de ceux qui veulent légaliser en Europe la vente et la consommation de substances illicites ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous assurer qu'il n'est pas question pour nous de légaliser, aussi peu que ce soit, la vente et la consommation de substances toxiques. Le Gouvernement - vous le savez, vous l'avez vu - est résolument opposé à tout laxisme en ce domaine.

Laissez les lobbies s'occuper de leurs affaires et ne les laissez pas venir sur votre terrain !

Toute la politique du Gouvernement vise, depuis près de deux ans, à lutter énergiquement contre la drogue, au niveau tant national qu'europeen. Nous avons, à l'égard d'un de nos partenaires, pris une position extrêmement ferme et nous espérons qu'il se rangera progressivement à nos vues.

En 1996, les interpellations de trafiquants de drogue ont augmenté de 8 % environ, les saisies d'ecstasy de 17 % et celles d'héroïne de 20 %. Les décès par overdose, eux, ont diminué de 20 %. Nous avons l'intention de continuer. D'ailleurs la réforme de la police nationale, qui a permis de dégager des effectifs supplémentaires, servira notamment à renforcer l'action dans le domaine de la lutte contre tous les trafiquants, d'abord contre les trafiquants de drogues dures, mais aussi contre celles et ceux qui à la fois se droguent et revendent de la drogue parce qu'ils mettent en cause l'avenir de nos enfants. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Ernest Cheniere.

M. Ernest Cheniere. Monsieur le ministre de l'intérieur, votre gouvernement multiplie les mesures visant à éradiquer dans notre pays tant les épidémies de drogue que leurs funestes conséquences sanitaires et sociales.

Cela nous rassure, comme nous rassurent les positions fortes prises par le chef de l'Etat, Jacques Chirac, face a nos voisins et partenaires europeens.

Toutefois, nous nous inquietons du travail effectue par un certain nombre de lobbies qui se declarent antiprohibitionnistes. Ceux-ci, regroupes dans la CORA, coordination radicale antiprohibitionniste, menent des actions visant a legaliser sous controle public la vente de substances aujourd'hui interdites.

A l'heure ou notre pays tend a devenir le marche alternatif de la cocaine en provenance des Etats-Unis, quand nous guette une contamination rapide de la toxicomanie a l'ecstasy et aux amphetamines dont l'Angleterre est deja submergee, a l'heure ou nos voisins europeens sont impuissants a endiguer le developpement chez eux de ce fleau - voir l'affaire recente du lycee hotelier de La Rochelle -, monsieur le ministre, afin de proteger notre pays, en particulier notre jeunesse, quel plan specifique etes-vous en mesure d'opposer a la politique de ceux qui veulent legaliser en Europe la vente et la consommation de substances illicites ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je tiens tout d'abord a vous assurer qu'il n'est pas question pour nous de legaliser, aussi peu que ce soit, la vente et la consommation de substances toxiques. Le Gouvernement - vous le savez, vous l'avez vu - est resolument oppose a tout laxisme en ce domaine. Laissez les lobbies s'occuper de leurs affaires et ne les laissez pas venir sur votre terrain !

Toute la politique du Gouvernement vise, depuis pres de deux ans, a lutter energiquement contre la drogue, au niveau tant national qu'europeen. Nous avons, a l'egard d'un de nos partenaires, pris une position extremement ferme et nous esperons qu'il se rangera progressivement a nos vues.

En 1996, les interpellations de trafiquants de drogue ont augmente de 8 % environ, les saisies d'ecstasy de 17 % et celles d'heroine de 20 %. Les deces par overdose, eux, ont diminue de 20 %. Nous avons l'intention de continuer. D'ailleurs la reforme de la police nationale, qui a permis de degager des effectifs supplementaires, servira notamment a renforcer l'action dans le domaine de la lutte contre tous les trafiquants, d'abord contre les trafiquants de drogues dures, mais aussi contre celles et ceux qui a la fois se droguent et revendent de la drogue parce qu'ils mettent en cause l'avenir de nos enfants. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Chénière Ernest](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2222

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1052

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1052

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997